

# CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2016

## COMPTE-RENDU

Présents : Nicole BOUILLET, Jean-Louis DE VETTOR, Richard FENIET, Séverine GIBOUDOT, Corinne LINDA, Maria MOSSU, Gérard MOUILLARD, Romain PASSERAT, Marie-Odile PEINTURIER, Alain QUICLET, Denis RIDEZ, Christine ROME.

Absents excusés : Guillaume VOISIN (pouvoir à Jean-Louis DE VETTOR)

### 1) Fonctionnement Ecole 2014-2015

Le montant des frais de fonctionnement de l'Ecole Publique pour l'année scolaire 2014-2015 s'élève à 68 331,10 € pour un effectif de 94 élèves, soit 726,93 € pour un élève.

Le Conseil Municipal décide d'appeler la participation des communes du secteur scolaire en fonction du nombre d'élèves de chaque commune, sur la base de 726,93 € par élève. A noter que ce montant est pratiquement identique à l'année dernière.

La Commune facturera à la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille la somme de 2 674,62 € dans le cadre des activités périscolaires de l'année 2015 selon le procès-verbal de mise à disposition de locaux.

### 2) Participation au fonctionnement de l'Ecole Privée – Année scolaire 2014-2015

Etant donné le montant des frais de fonctionnement d'un élève de l'Ecole Publique s'élevant à 726,93 € par élève pour l'année scolaire 2014-2015, le Conseil Municipal décide de fixer la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'Ecole primaire Privée à 14 538,60 € sur la base de 20 élèves de Voiteur inscrits à la rentrée de septembre 2014.

### 3) Groupement de commande électricité

Le SIDEC propose aux communes de participer à un groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de gaz naturel auquel le Conseil Municipal décide d'adhérer.

### 4) Evaluation immobilière

Le Conseil Municipal décide de solliciter l'agence immobilière chargée de la vente de l'immeuble sis 7 rue de Nevy afin d'obtenir une visite, et envisage de se faire accompagner par l'organisme JURA HABITAT pour obtenir une évaluation du coût de rénovation. La Commune pourrait acquérir cet immeuble pour proposer des locaux commerciaux et des logements.

### 5) Schéma départemental de Coopération Intercommunale

Suite à la dissolution de la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le choix de la nouvelle intercommunalité.

Le résultat du vote est le suivant : 11 VOIX pour ECLA, 2 VOIX pour BRESSE REVERMONT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider ce vote qui désigne ECLA comme Communauté d'Agglomération vers laquelle la Commune de Voiteur souhaite s'orienter à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ce vote indicatif est transmis à Monsieur le Préfet qui a la responsabilité de finaliser le schéma départemental pour le 31 mars 2016.

### 6) Délibération donnant mandat au Centre de gestion du Jura – contrat assurance risques statutaires

Le Conseil Municipal décide de charger le Centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert auprès d'une entreprise d'assurance agréée pour couvrir les risques liés aux maladies, accidents du travail du personnel, et se réserve la faculté d'y adhérer selon le résultat de la consultation.

### 7) Groupement de commandes pour travaux de voirie

Le Conseil Municipal avait approuvé par délibération du 29 avril 2015 la constitution et l'adhésion à un groupement de commandes pour les travaux de création, d'entretien, de réparation, de renforcement de chemins ruraux ouverts à la circulation et les voies communales, déclarées ou non d'intérêt communautaire, leurs abords et accessoires ; approuvant la convention de groupement s'y rapportant et

acceptant que la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille soit coordonnateur du groupement, sachant que chaque membre du groupement reste responsable de l'exécution de la partie du marché qui le concerne. Suite à la consultation lancée le 15 décembre 2015, le marché a été attribué à l'entreprise Eiffage, qui a soumis une offre de 248 901.70 € HT, validé par une délibération du Conseil Communautaire du 26 janvier 2016 ; Le Conseil Municipal approuve cette décision.

#### **8) Travaux en forêt**

Le Conseil Municipal avait sollicité un devis détaillé auprès de l'ONF pour les travaux forestiers 2016. Le Conseil Municipal décide d'approuver ce devis d'un montant de 7 499,59 € HT qui prévoit notamment le reboisement de parcelles tel que l'avait exigé le Conseil Municipal auprès de l'ONF.

#### **9) Liaison hertzienne**

Monsieur le Maire a été contacté par une société missionnée par la Commune de Bréry qui cherche à améliorer sa connexion à internet, actuellement très défaillante. Pour lui, la solution pourrait consister à poser un connecteur dans le clocher de Voiteur pour une liaison hertzienne avec le clocher de Bréry qui est à vue. Avant de prendre une décision, le Conseil Municipal autorise le Maire à entamer une discussion avec le Maire de Bréry et la société en charge de ce projet.

#### **10) Sécurité de l'accès à la Salette**

La Commune est à présent propriétaire du chemin qui mène au Collège de la Salette depuis la route départementale. Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager une révision du PLU pour rendre possible un élargissement à deux voix de ce chemin et ceci afin d'améliorer la sécurité et permettre le croisement des bus scolaires qui desservent le collège.

#### **11) Subventions aux associations**

La commission en charge des associations s'est réunie et présente ses propositions pour l'attribution des subventions, suite aux dossiers déposés par les associations. Le Conseil Municipal fixe pour l'année 2016 les subventions accordées aux associations.

#### **12) Rétrocession de voirie**

Le Conseil Municipal avait délibéré le 27 février 2014 pour autoriser Monsieur le Maire à signer avec la SARL BOUDIER Immobilier une convention de rétrocession des espaces et équipements communs prévue dans le cadre de l'aménagement du lotissement au lieu-dit « La Corvée ». Il décide de compléter cette délibération en précisant que la rétrocession aura lieu au prix d'un euro symbolique.

#### **13) Adhésion aux services mutualisés informatiques du SIDEC**

Le Conseil Municipal décide de renouveler l'adhésion aux services mutualisés informatiques du SIDEC pour ce qui est de la maintenance du matériel et du Service d'information géographique.

